



Twitter a-t-il bousculé le droit parlementaire ?

Jonathan Chibois

► **To cite this version:**

Jonathan Chibois. Twitter a-t-il bousculé le droit parlementaire? : Le jour où le directAN s'est invité dans l'hémicycle. Politics

social media, Université de Bourgogne, Nov 2014, Dijon, France. halshs-01153633

HAL Id: halshs-01153633

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01153633>

Submitted on 20 May 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Twitter a-t-il bousculé le droit parlementaire ? Le jour où le #directAN s'est invité dans l'hémicycle

Jonathan Chibois, IIAC-LAIOS (EHESS)

Je voulais profiter du colloque *Politics Social Médias* pour revenir sur une affaire remontant à février 2013, en France. Une affaire concernant à la fois Twitter et les institutions de la république. Durant les deux premières semaines de ce mois de février, dans le cadre de l'examen à l'Assemblée nationale du projet de loi sur l'ouverture du mariage aux couples de même sexe, Twitter se retrouve sur le devant de la scène. La plateforme de microblogging fait déjà partie de cette histoire depuis quelques mois en permettant aux acteurs de s'organiser et aux observateurs d'échanger leur sentiment sur les événements. Au quatrième jour après le début de l'examen du projet de loi à l'Assemblée, l'agitation est telle sur Twitter que, dans l'hémicycle, la séance est levée pour quelques minutes. À plusieurs reprises dans les jours qui suivent, on verra apparaître dans les débats des allusions à des échanges de tweets, jugés inappropriés, pour lesquels sera demandée, sans succès, une régulation du président de séance¹.

Ces épisodes trouvent dans la presse écrite, audiovisuelle et en ligne des échos nombreux, et suscitent des réactions de divers observateurs de la vie politique. Collectivement, une élite politique et intellectuelle s'interroge sur la pertinence et les modalités de son propre usage de Twitter. Ce fait est assez rare pour être noté, il n'est pas fréquent de voir ces élites faire ainsi preuve de réflexivité technique. Quelques députés décident de suspendre leurs activités sur Twitter, en évoquant « le manque de respect » et « le manque de concentration ». D'autres proposent une modification du règlement pour que les députés ne puissent plus se « disperser » sur Twitter, ou demande même que le WiFi soit coupé dans l'hémicycle. Le plus grand nombre des députés préfère pour sa part appeler à la « prudence », à la « responsabilité », à la « prise de recul », dans un mouvement général visant à tempérer la polémique. Hors de l'Assemblée, d'autres voix s'élèvent pour se féliciter de cette preuve de « transparence » de l'Assemblée que constitue la présence sur Twitter des députés assis dans l'hémicycle, signe de l'émergence d'une « nouvelle relation démocratique ». Les interprétations de l'affaire ne manquent pas.

Avec le recul que nous offre les quelques mois qui ont passé, on peut s'interroger. Avec cette rencontre entre l'institution parlementaire et Twitter, avons-nous réellement assisté à une situation inédite ? Si oui, à quel titre ? Si non,

1 Twitter est un terme qui n'a jamais été autant prononcé dans les délibérations parlementaires en séance publique. Entre juin 2012 et septembre 2014, 26,5 % des occurrences dans le compte-rendu intégral des débats correspondent à la période de février 2013 (53 sur 200)..

alors cette affaire n'est rien de plus qu'un épisode de débordement que le Parlement connaît de temps à autres. En ce cas, qu'est-ce qui pose problème dans l'utilisation de Twitter par les députés ?

Usages du #directAN

Reprenons l'histoire à son début. Remontons au début de la législature, neuf mois auparavant. L'usage de Twitter devient une norme chez les députés². La campagne législative a fait qu'à la fin du scrutin, en juin 2012, la moitié des nouveaux élus disposent d'un compte dédié à leur mandat sur la plateforme, essentiellement dans des visées de communication politique. À la rentrée parlementaire de septembre, les députés découvrent que le WiFi est installé dans l'hémicycle. Leurs usages de Twitter s'étoffent, d'une manière ou d'une autre, tous investissent le hashtag #directAN. Son activité croît. Dans un régime de visibilité semi-public et semi-privé³, de plus en plus d'interactions entre les acteurs de la vie parlementaire prennent pour cadre la plateforme de microblogging. Si leur compte utilisateur indique qu'ils sont abonnés à de très nombreux fils, les députés suivent en réalité peu de monde. On ne s'intéresse de manière ciblée qu'à quelques journalistes, quelques collègues, quelques autres acteurs de la vie politique, et pour le reste on garde en continu un œil sur le #directAN. Ce hashtag permet aux députés de dépasser la contrainte initiale⁴ du dispositif technique, celle qui veut que l'on ne puisse normalement que suivre que les publications de quelques utilisateurs préalablement choisis.

Depuis plusieurs années, ce hashtag affine donc une grande diversité d'utilisateurs⁵ autour de l'actualité chaude du Palais-Bourbon, et par extension de la vie politique française. On y trouve en temps normal les députés, mais aussi leurs collaborateurs, des ministres et leur cabinet, des associations d'intérêt et leurs représentants, des journalistes et mêmes quelques curieux (par exemple des chercheurs). Tout ce qui se dit, se sait dans les couloirs du Palais Bourbon a de bonnes chances d'être évoqué d'une manière ou d'une autre sur ce canal. Les observateurs de la vie politique ne s'y trompent pas, on sait que toutes les rédactions des grands médias y exercent une veille continue, et notamment l'équipe AFP installée dans les locaux du Palais Bourbon ne travaille pas sans. L'activité sur ce canal varie, elle est à son comble chaque mardi en période de session parlementaire, au moment des traditionnelles questions au gouvernement (bien que cet événement dispose de son propre hashtag #QAG) ; et semble presque endormie durant les vacances parlementaires où chaque équipe consacre son attention sur sa circonscription. Entre ces deux extrêmes, sur le #directAN on discute l'actualité législative et gouvernementale, on échange des liens hypertextes, chaque équipe parlementaire fait ses annonces, et les députés siégeant en commission ou en séance publique live-tweetent. Ceci en fait un espace médiatique collaboratif qui est apprécié, où le sentiment d'entre soi rend les individus accessibles aux sollicitations et aux interactions.

2 CHIBOIS J. (2014), « Un "appeau à journaliste" pour les députés, ou Twitter comme antichambre à la publicité parlementaire », in Actes du colloque international CECI, Klog Éditions, Le Havre.

3 THOMPSON J. B. (2000), « Transformation de la visibilité », in Réseaux, vol. 18, n°100, p. 187-213.

4 Il faut savoir que le hashtag est une fonctionnalité implémenté par les développeurs de la plateforme sous la pression de ses utilisateurs

5 PAVEAU, 22 mai 2013.

Au moment où la loi commence à être examinée au Parlement en vue son adoption, en février 2013, le #directAN devient un espace médiatique incontournable pour les opposants d'abord, mais aussi pour les sympathisants. Le #directAN accueille des nouveaux usages et des nouveaux usagers, ceux qui jusqu'ici faisaient de Twitter un outil de mobilisation et d'expression de convictions, au travers du clivage entre les deux hashtags que sont #mariagepourtous et #manifpourtous⁶. Il y a une différence constitutive importante entre le #directAN et ces deux hashtags. Le premier est un espace où les positions d'énonciation sont multiples, dans lequel se côtoient des *publics imaginés* différents. Les hashtags #mariagepourtous et #manifpourtous sont eux des arènes discursives, correspondant chacune à une seule position d'énonciation et un seul public imaginé. Ainsi, il est fréquent de voir l'un de ces deux hashtags accolé à #directAN, comme pour préciser la position d'énonciation de l'émetteur du message dans un espace hétérogène.

D'une manière schématique, on pourrait comparer l'activité du #directAN durant cette période à un forum public où différents types d'acteurs se retrouvent, interagissent mais ne se mélangent pas. Un premier groupe d'individu, minoritaire, participe à un jeu qui intéresse hautement l'ensemble des présents, faisant que les observateurs, majoritaires, s'autorisent à les interpeller pour tenter d'influencer ce jeu. J'ai évoqué précédemment ces analyses formulées par quelques experts, selon lesquelles, en février 2013, le #directAN aurait été le moyen par lequel les citoyens ont ouvert le Parlement, occasionnant « une nouvelle relation démocratique marquée par le sceau de la transparence ». « Le citoyen s'invite dans le jeu » de la relation député-journaliste pour la reconfigurer de manière triangulaire⁷. Ce type d'analyse ne tient pas, premièrement parce que le #directAN existe depuis longtemps, et que les petits secrets de la vie parlementaire s'y trouvent depuis un moment déjà. Deuxièmement parce que le #directAN n'empêche pas les députés de fonctionner en « vase clos ». Troisièmement, parce que le citoyen n'est pas *un* mais multiple, parce que le député n'est pas *un* non plus, et que du coup ce petit monde interagit d'une manière qui n'est pas triangulaire. Par contre, ce qui est vrai, c'est qu'un nouvel espace d'interactions s'est surajouté à celui codifié de l'hémicycle, créant quelques effets de concurrence entre les deux.

Dynamique du débat parlementaire en ce début février

S'il y a dans ce jeu des observateurs et des acteurs, ce n'est qu'au sens du règlement de l'Assemblée, c'est-à-dire du point de vue de celui qui préside la séance dans l'hémicycle. Dans les faits, la situation est plus complexe, les observateurs sont des acteurs, et les acteurs des observateurs. Observateurs et acteurs ne se sont pas opposés deux à deux. Ce sont simplement des groupes que distingue un privilège : d'un côté on trouve ceux qui disposent d'une place dans l'hémicycle, de l'autre côté ceux qui n'en disposent pas. Il y a aussi un troisième groupe, celui constitué par ceux qui n'ont pas vraiment de place dans l'hémicycle, mais n'en sont pas totalement exclus.

Le premier groupe (1), à qui l'on attribue usuellement la posture d'observateur

6 CERVILLE et PAILLER, 2013.

7 HUERTAS H. (7 février 2013), « #directAN : Twitter et la transparence du débat parlementaire », *Le Billet politique d'Hubert Huertas*, France Culture.

des débats (c'est-à-dire celui de la société civile), comporte un grand nombre d'individus bien décidés à faire pencher la balance dans le sens de leurs convictions propres. Eux suivent la retransmission intégrale et en direct des débats sur internet, et livrent leur sentiment sur le #directAN. Un premier sous-ensemble (1.1) est constitué du collectif « Manif pour tous » et de ses sympathisants. Pour eux, dans la continuité de la mobilisation des mois précédents, le temps de l'argument est passé, l'enjeu n'est plus de débattre avec les partisans de la réforme du mariage, mais d'interpeller directement la sphère politique. Dans une logique d'accaparement de l'espace médiatique, de manière à accroître la visibilité de la contestation, le #directAN est incontournable si l'on tient compte du fait que s'y retrouvent précisément les acteurs politiques que l'on cherche à bousculer et les acteurs journalistes dont on cherche l'attention. Comme ailleurs sur Twitter, partisans et opposants ne sont donc sur Twitter pas mutuellement en confrontation⁸. Le second sous-ensemble (1.2) est justement constitué des partisans de la réforme du mariage, ceux-là même que l'on trouvait mobilisés derrière le hashtag #mariagepoutous. Ceux-là utilisent le #directAN pour contrer sur leur propre terrain la stratégie des opposants, en soutenant les députés de la majorité et le gouvernement, et en fustigeant les députés de l'opposition pour leur stratégie d'obstruction. Ils sont bien moins visibles que les premiers, probablement parce que moins mobilisés.

Un troisième sous-ensemble (1.3) existe aussi dans ce premier groupe, mais est néanmoins difficile à cerner. Rassemblant des membres des deux premiers, on trouve là les utilisateurs de Twitter moins intéressés par une participation active à l'événement, vraisemblablement plus modérés dans leurs convictions, et qui revendiquent une posture passive de spectateur. Il semble que ces personnes soient déjà utilisatrices de Twitter et s'intéressent davantage que les autres à comprendre les règles qui régissent les délibérations parlementaires. L'existence de ce groupe est attesté par le témoignage de certains députés, de la majorité comme de l'opposition, qui évoquent des échanges de tweets avec des individus en demande d'explication sur certains enjeux, et d'éclaircissement sur des points de procédure. Cet élément est important, car il suggère l'existence d'une motivation commune à ce grand groupe qui réunit ceux qui n'ont pas leur place dans l'hémicycle. On peut formuler l'hypothèse que Twitter est pour eux une source d'information alternative à ce que les images officielles veulent bien montrer. Il faut en effet savoir que l'administration parlementaire est seule habilitée à filmer les délibérations parlementaires, que ce soit en commission ou dans l'hémicycle, qu'elle transmet ensuite soit sur le canal de télévision interne, soit sur le site internet de l'institution, soit à la presse (et en particulier à LCP, la chaîne parlementaire). Conçues sur le modèle du compte-rendu intégral et officiel des débats, ces séquences vidéos sont étroitement contrôlées en régie⁹. Parfois il arrive que lors d'un débordement exceptionnel, la retransmission soit momentanément interrompue.

Le second groupe (2) rassemble ceux qui sont investis, par leur élection, du pouvoir de délibérer au nom de l'intérêt général. On trouve le sous-ensemble des députés du groupe majoritaire à l'Assemblée et ses alliés, et les députés du groupe de l'opposition et ses alliés. D'ordinaire, ces positions se retrouvent sur le #directAN autour d'un seul public imaginé : les députés parlent aux députés, par extension à tous

8 CERVILLE et PAILLER, 2013.

9 LE TORREC V. (2005), « Aux frontières de la publicité parlementaire : les assemblées et leur visibilité médiatisée » *Réseaux*, n° 129-130, n°1, p. 181-208.

les acteurs de la vie parlementaire. Cet entre soi, qui est un égocentrisme collectif, accueille sur ces jours de débats un nombre plus important de participants qu'à l'ordinaire, ce qui met les députés comme face à un public. Les députés de l'opposition (2.1) profitent de la tribune que leur confère leur place dans l'hémicycle pour pousser les députés de la majorité dans leurs retranchements et pour interpeller le gouvernement sous les encouragements de leurs soutiens citoyens. Globalement, en se faisant la voix publique des opposants au projet de loi, leur place est celle d'un relais alors que la discussion technique sur le texte est rendu impossible par le groupe majoritaire. Leur stratégie, dite de l'obstruction¹⁰, consiste à gagner du temps pour provoquer l'enlisement du débat, seul moyen de mettre en difficulté un gouvernement qui impose un calendrier législatif soutenu, et dont une des craintes majeures est son impopularité¹¹. De leur côté, les membres de la majorité (2.2) doivent assurer l'adoption du projet. Leur stratégie est simple : faire la sourde oreille aux interventions et aux amendements de l'opposition et faire en sorte d'être en nombre toujours suffisant dans l'hémicycle pour s'assurer la majorité des voix à chaque vote. Le débat est ainsi verrouillé. Et pour plus de sûreté, il est demandé à chacun de ne prendre la parole sous aucun prétexte, pour ne pas donner des arguments à l'opposition et allonger la durée des délibérations. Les députés de la majorité se saisissent du #directAN, qui n'est pas soumis aux règles contraignantes de l'hémicycle, principalement comme d'un exutoire (et aussi comme passe-temps durant les longues nuits de délibération)¹², sous les encouragements de leurs partisans citoyens.

Le troisième groupe (3) contient deux acteurs ordinaires de la vie parlementaire, à qui l'on ne reconnaît pourtant qu'une place en marge. D'une part, on trouve le sous-ensemble constitué par les membres du gouvernement (3.1). En tant qu'initiatrices du projet de loi, Christine Taubira, garde des sceaux, et Dominique Bertinotti, ministre de la famille, sont les seules à intervenir dans le débat pour défendre l'esprit du texte. Les autres ministres eux n'ont pas voix au chapitre, sinon aux séances hebdomadaires de questions aux gouvernements, ils demeurent donc en retrait quoique souvent présent dans l'hémicycle, ce qui ne les empêche pas de répondre aux sollicitations des opposants, députés et citoyens, sur les différentes scènes médiatique, presse, télévision et sur twitter. D'autre part, on trouve le sous-ensemble constitué par les journalistes (3.2) présents dans les tribunes et très prolixes sur le site internet du média qui les emploie chacun, sur leur blog et sur le #directAN. Ils sont considérés d'une manière générale comme neutres (sauf exception), et leurs propos et analyses font figure de référence, d'autant plus qu'ils se font le relais des coulisses du débat. Membres du gouvernement et journalistes sont dans une posture charnière, en ce qu'ils interagissent indifféremment avec les uns ou les autres des protagonistes.

La suspension de séance

Ainsi, après quatre jours de monologues de la part de l'opposition, d'un débat

10 Dans ce but, le groupe de l'opposition dépose d'ailleurs près de 5 000 amendements.

11 URVOAS J.-J. & ALEXANDRE M. (2012), « Manuel de survie à l'Assemblée nationale. L'art de la guérilla parlementaire », Paris, Odile Jacob ; p. 159-203.

12 BEKMEZIAN H. (2 février 2013), « Condamnés au silence, les députés PS répliquent sur Twitter », Chambre à part [En ligne] (consulté le 2 février 2013).

pas même simulé par la majorité, on comprend que les esprits s'échauffent. Si à cela, on ajoute l'effervescence créée par la pression inédite d'un public, applaudissant ou huant chaque prise de parole, on devine que les interférences ne pouvaient manquer d'arriver. Aux alentours de 22h30, le vendredi 1er février, Christian Jacob, le président du groupe UMP à l'Assemblée, demande et obtient une suspension de séance de dix minutes. Le plus surprenant ici est moins la demande que son acceptation par le président de séance.

M. le président. La parole est à M. Christian Jacob, pour un rappel au règlement.

M. Christian Jacob. Monsieur le président, nos travaux se sont plutôt bien déroulés jusque-là (*Sourires et exclamations sur les bancs des groupes SRC, écologiste, GDR et RRDP*), mais nous dérapons. Je vous invite à lire les tweets émis par notre collègue Sergio Coronado à l'instant, qui qualifie Hervé Mariton de « conservatrice coincée ». C'est n'importe quoi ! Je vous demande une suspension de séance, afin de ramener nos collègues de la majorité à la raison et la sérénité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. Daniel Fasquelle. C'est en effet scandaleux !

M. le président. Je vais suspendre la séance et j'invite les présidents de groupe à venir me voir pendant cette suspension.¹³

La suspension de séance permet normalement aux président de groupe de réunir leurs députés de façon à « définir la tactique qui sera suivie et arrêter le sens de leur vote »¹⁴. Ici, néanmoins Christian Jacob exhorte son homologue du groupe SRC, Bruno Le Roux, à ramener la discipline dans les rangs de la majorité. En accédant à sa demande, le président de séance, Claude Bartolone¹⁵, va dans son sens, même si visiblement à ses yeux le groupe SRC n'est pas le seul dissipé. Si la séance est suspendue, ce n'est parce que les députés tweetent, ou que leur comportement est inadéquat, mais parce que le déroulement des délibérations s'en ressent. Le cloisonnement entre les deux espaces de discussion devient perméable. C'est cela que Claude Bartolone reconnaît.

S'il y a effectivement un espace de discussion parallèle aux débats, on ne peut pas considérer que le débat s'y soit pour autant déporté, même en partie. Les uns ont profité du #directAN pour fourbir leurs arguments, et les autres pour lancer des piques à leurs adversaires. L'hémicycle n'a pas cessé d'être le point de référence, ainsi que la finalité, des interactions du #directAN. Aucune règle n'a été contournée, et les délibérations ont suivi leur cours. Finalement, cette suspension de séance participe d'une stratégie générale de l'opposition d'entraver le processus législatif en choisissant, à ce moment de la soirée, un prétexte pour faire diversion. Cette stratégie d'obstruction n'a pas attendu Twitter pour exister, les députés savent depuis longtemps user de prétextes divers pour amener les débats à s'enliser en jouant le jeu de la procédure. Les députés n'ont pas non plus d'ailleurs attendu Twitter pour taper du poing sur la table, vociférer, et injurier leur homologue dans l'hémicycle. Il faut voir que sur ce texte polémique, rien n'était laissé au hasard, les arbitrages étaient déjà effectués en amont. Il n'y avait pas réellement de surprise à attendre de telles

13 Extrait du compte-rendu intégral des débats. Assemblée nationale, troisième séance du vendredi 1^{er} février 2013, XIV^e législature.

14 ASSEMBLÉE NATIONALE (2000), Connaissance de l'Assemblée, n°6, La séance publique

15 Claude Bartolone est depuis 2012 le Président de l'Assemblée nationale. Il a tenu à présider lui-même les débats houleux de ce projet de loi controversé, en misant sur l'autorité que lui confère son statut, supérieure à dont dispose les vice-présidents de l'Assemblée.

délibérations publiques, sinon celles relatives aux effets de mise en scène.

C'est alors sur ce plan là, la mise en scène des délibérations, qu'il faut rechercher la nouveauté apportée par le #directAN. De manière inédite, indissociable d'une controverse d'ampleur et d'un effet de nouveauté chez des députés expérimentant un nouvel outil, ces derniers se sont vus subitement affublés d'un public, eux qui ne délibéraient jusqu'ici que sous l'œil froid des caméras. L'Assemblée s'est historiquement construite en opposition forte au modèle du mandat impératif. Les députés sont des représentants, ils exercent leur mandat comme ils l'entendent au nom de l'intérêt général, sans avoir à suivre quelques instructions. Le souvenir des débordements révolutionnaires, où les décisions des députés étaient dictés par la pression du public dans les tribunes, reste encore dans l'imaginaire parlementaire. Pour cette raison, quiconque assiste aujourd'hui aux débats dans les tribunes réservées au public est soumis au silence, et doit observer une stricte neutralité, au risque d'être contraint de quitter les lieux. Pour cette raison aussi, en 2002, à son arrivée à la Présidence de l'Assemblée, Jean-Louis Debré a fait installer des brouilleurs de communications pour les appareils mobiles autour de l'hémicycle, de façon à assurer le huit-clos des débats. C'est à Claude Bartolone que l'on doit l'ouverture la plus franche de l'hémicycle aux communications électroniques, et donc aux regards extérieurs. En permettant aux députés de disposer d'un accès internet à haut-débit dans l'hémicycle par l'installation du WiFi, il marque une nouvelle étape.

La posture de l'actuel Président de l'Assemblée témoigne du retour d'une certaine confiance dans la circulation de l'information, et donc dans la responsabilité de chacun. Si le droit parlementaire a été bousculé en ce mois de février, c'est par l'œuvre de Claude Bartolone. Même s'il n'en a vraisemblablement pas anticipé les modalités, cette évolution participe d'un parti pris assumé de sa part. C'est ce qu'il explique à demi-mots quelques jours plus tard dans une interview :

« Il n'y aura pas d'interdiction du WiFi [...] parce qu'aujourd'hui les méthodes de communication électronique font partie de la vie. Je veux qu'il y ait une règle du jeu. [...] Je n'utiliserai pas le brouilleur. Je n'empêcherai pas la communication électronique. [...] On en est aux balbutiements. Il va falloir que les parlementaires apprennent à l'utiliser. »¹⁶

Twitter est donc devenu l'outil par lequel une certaine frange de la société civile a pu réagir à ce qui était dit dans l'hémicycle, offrant aux députés un public vivant, « comme s'il s'agissait de cris, d'exclamations ou d'applaudissement en provenance des tribunes du public¹⁷ ». De là en découle, la frilosité et les craintes de beaucoup vis-à-vis de Twitter. Mais Twitter n'est qu'un support. L'évolution doit davantage être attribuées au fait que les salles de commissions et l'hémicycle permettent désormais un libre accès à internet. Les journalistes n'ont par ailleurs pas manqué de souligner la multiplication des objets numériques en séance publique, depuis la rentrée parlementaire de septembre 2012. Le député pouvant alors lui-même rendre compte des délibérations en temps réel, l'institution perd peu à peu le contrôle de la publicité des débats, acquise depuis la III^e République¹⁸.

16 BARTOLONE C. (6 février 2013), i>Télé.

17 AUTHUEIL (6 février 2013), « Twitter à l'Assemblée », authueil.org [en ligne] (consulté le 28 mars 2013)

18 LAVOINNE Y. (1999), « Publicité des débats et espace public » in Études de communication. langages, information, médiations, n°22, p. 115-132.